



NEW BRUNSWICK ENERGY & UTILITIES BOARD

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS NOUVEAU-BRUNSWICK

Date d'entrée en vigueur : Le 16 octobre 2017

Directive de pratique n° 1

Règles de Procédure

Introduction :

La Commission de l'énergie et des services publics du N.-B. (Commission) a introduit ses *Règles de procédure* (Règles) le 13 juillet 2015. Comme vous le savez peut-être, un examen des Règles de procédure et du processus de règlement est actuellement en cours.

Malgré l'examen en cours, les Règles continueront d'être utilisées dans toutes les audiences de la Commission.

Directives :

À date, la Commission a été flexible dans la mise en œuvre des Règles, au fur et à mesure que les participants se familiarisent avec les diverses sections.

Les parties sont demandées de se conformer plus strictement aux Règles, portant à la fois sur la forme et le contenu dans les prochaines instances.